

REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 2005-594 DU 21 SEPTEMBRE 2005

Chargeant Monsieur Valentin Aditi HOUDE,  
Ministre chargé des Relations avec les Institutions,  
la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur de  
l'intérim de Monsieur Jules C. ASSOGBA,  
Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de  
l'Urbanisme pour compter du 19 au 25 Septembre  
2005.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;  
VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs  
de l'élection présidentielle du 18 mars 2001 ;  
VU le Décret n° 2005 – 052 du 04 Février 2005 portant composition du Gouvernement.

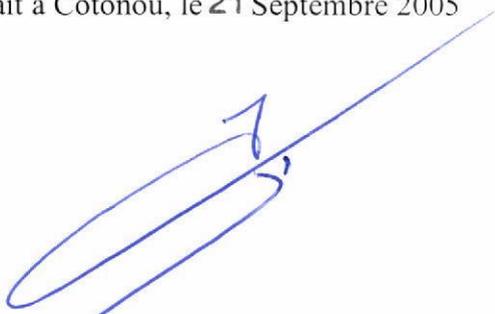
**DECRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour compter du Lundi 19 Septembre au Vendredi 23 Septembre 2005,  
Monsieur Valentin Aditi HOUDE, assurera l'intérim de Monsieur Jules C. ASSOGBA,  
Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, pendant son absence.

**Article 2** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 21 Septembre 2005

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
**Mathieu KEREKOU**

**Ampliation** : PR 6 – AN 4- CS 2- CC 2- HAAC2 – PM 4 – MEHU 4 – MAEIA 4 –  
SGG 4 – AUTRES MINISTERES 16 – DEPARTEMENTS 6.